



**Jeudi 25 avril 2024**

**L'ASCE 02 vous propose**  
***d'assister à l'émission***  
***“N'oubliez pas les paroles”***  
***présentée par Nagui***  
***organisée par les voyages Delannoy***

**Venez assister à votre émission préférée qui sera diffusée sur France 2.  
(la date de diffusion vous sera indiquée)**

**Vous aurez l'occasion de vous retrouver dans le public face à Nagui.**

**Si vous avez l'habitude de regarder “n'oubliez pas les paroles” à travers vos écrans, c'est aujourd'hui l'occasion pour vous d'y assister en personne. Venez vous distraire avec vos enfants ou petits-enfants et découvrir l'ambiance de cette émission.**

**Vous y retrouverez des amateurs de chansons françaises dotés d'une excellente mémoire, se lançant dans un karaoké accompagné d'un orchestre pour rythmer leurs prestations.**

**Le but est simple quand les mots s'effacent, seuls gagnent ceux qui se souviennent de toutes les paroles.**

**ASCE02 - DDT , 50 boulevard de Lyon 02000 LAON- Renseignements VP Culture-loisirs  
[isabelle.allart@aisne.gouv.fr](mailto:isabelle.allart@aisne.gouv.fr)**



## BULLETIN D'INSCRIPTION

“N’oubliez pas les paroles”  
Emission TV France 2

**Le JEUDI 25 AVRIL 2024 (vacances scolaires zone B)**

sortie organisée par les voyages Delannoy de Fismes

### **TARIFS(\*)**

**Pour les adhérents : 24 €**

**Pour les adhérents occasionnels : 34 €**

**( Ce tarif comprend le transport en bus et le passage à l'émission,  
un sandwich et une bouteille d'eau)**

M. ou Mme.....  
Service.....  
Adresse personnelle.....  
Tel :.....Tel portable (**obligatoire**)..... Adresse mail :.....  
Réserve .....place(s) Nom des personnes inscrites :(**obligatoire**) .....  
.....

- Départ Château Thierry Parking co-voiturage  
 Départ Fismes site Delannoy  
 Départ **Soissons** (Place de la République) (merci de cocher le lieu de ramassage souhaité)  
 Départ Reims (Parking René Tys)

**Arrivée à La Plaine st Denis 13H 00 /16 h 00**

Les horaires de départ et retour vous seront communiqués ultérieurement

Montant à régler :		
adhérents : .....	x 24 €	.....
adhérents occasionnels .....	x 34 €	.....
Total.....		.....
Modalités de paiement (à préciser) : chèque <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/>		
chèques-vacances <input type="checkbox"/> .....		

**Bulletin d'inscription à retourner avant le 1er mars 2024 au bureau de l'ASCE02 à l'attention de Mme Allart accompagné de votre règlement à l'ordre de l'ASCE 02. Attention : PLACES LIMITEES.**

**Carte d'identité en cours de validité obligatoire. Les désistements ne seront pas remboursés. Le tarif adhérent occasionnel comprend l'adhésion pour la journée.**

**Droit à l'image : nous (personnes inscrites) autorisons l'ASCE 02 à prendre et diffuser des photographies nous concernant. Ces photographies seront exclusivement utilisées par l'association dans le cadre de ses publications diffusées sur toute forme de support de communication (merci de cocher la case ci-contre pour valider votre autorisation)**